

**► Types d'emplois accessibles**

- Responsable d'une ou plusieurs équipes ;
- Technicien d'études ;
- Commercial.

**► Le métier**

Le technicien en systèmes de sûreté est chargé d'assurer l'installation, la mise en service et la maintenance, dans le cadre de la réglementation en vigueur, des installations de sûreté, dans des bâtiments à usage d'habitation ou professionnel. Il s'agit de détecteurs, caméras, centrales d'alarme, signalisations, enregistreurs, unités de contrôle de portes, destinés à assurer une surveillance des comportements humains délictueux tels que l'intrusion, le vol ou l'agression. À partir des pièces du dossier d'exécution, au format papier ou numérique, réalisé par le bureau d'études et mis à disposition par son responsable, le technicien réalise l'installation et les raccordements des équipements de sûreté, ainsi que les paramétrages, les essais et la réception technique du système de sûreté. Il forme le client ou son représentant à l'utilisation des systèmes installés et en assure, dans le cadre d'un contrat passé avec le client, les interventions de maintenance préventive et corrective.

Le professionnel intervient sur des systèmes de sûreté dont le niveau de complexité, faible ou fort, dépend du niveau de criticité du site sur lequel est mis en œuvre le système. Le lieu de travail du technicien se situe soit au sein de l'entreprise (pour tout ce qui concerne la préparation de chantier, l'organisation de la maintenance et les relations avec le bureau d'études), soit sur le site du système de sûreté (pour ce qui concerne l'installation, le suivi technique de chantier et la maintenance).

Les sites à équiper se répartissent en plusieurs catégories : les locaux d'habitation individuels ou collectifs, neufs ou occupés, les établissements à usage professionnel de tous types, la protection provisoire des chantiers, les voies de circulation ou certains espaces publics.

Travaillant seul ou en équipe, le technicien réalise ses activités dans le respect de la réglementation et des règles de sécurité individuelle et collective, notamment vis-à-vis du risque électrique et du travail en hauteur.

**► Pré requis pour l'entrée en formation**

Pour une bonne adaptation en formation, les connaissances en français, mathématiques, physique et électricité du niveau de la classe de 1<sup>ère</sup> technique (F2, F3, STI) sont souhaitées.

**► Organisation de la formation**

Le titre professionnel se compose de 3 activités types correspondant aux CCP suivants :

- Installer, mettre en service et maintenir un système de sûreté de faible complexité ;
- Installer et mettre en service un système de sûreté de forte complexité ;
- Assurer la maintenance d'un système de sûreté.

À cette formation, le CMFP rajoute le CACES R486B et l'habilitation électrique BR.

**► Qualification délivrée**

- **Titre professionnel de Technicien en Systèmes de Sûreté, Niv 4.**

**► Stage de formation professionnelle :**

D'une durée totale de formation de 1140 heures, soit environ 8 mois, ce stage comprend deux périodes en entreprise de respectivement deux et trois semaines. Ces périodes en milieu professionnel civil doivent avoir lieu dans des entreprises proposant des activités en rapport avec les connaissances jusque-là acquises par les stagiaires. Réalisables sur tout le territoire métropolitain, dans l'entreprise de son choix, ces mises en situation permettent au stagiaire de découvrir les codes du monde de l'entreprise et de s'y faire apprécier en démontrant son savoir-faire et son savoir-être.

Plus de compétences pour votre avenir